

Paris, le 8 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du FCP Equi-Selection (FR0000989022), géré par la société de gestion Equigest, et nous vous remercions de votre fidélité.

### **1. L'opération**

Afin de suivre les évolutions des marchés d'actions, la Société de gestion a décidé de procéder à la mutation du FCP Equi-Sélection, classé « Actions des pays de la zone Euro » pour offrir à sa clientèle un OPCVM permettant de saisir toutes les opportunités de marché des entreprises de moyennes capitalisations.

Ainsi, plusieurs éléments relatifs à la politique d'investissement vont être modifiés sur le fonds Equi-Sélection.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour cette mutation a été obtenue en date du 6 décembre 2016.

**Les modifications interviendront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Si les modifications vous conviennent, aucune action de votre part n'est nécessaire.

En revanche, si vous ne souhaitez pas accepter cette mutation, vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception de la présente lettre pour demander le rachat sans frais de vos parts.

Les principales évolutions de votre fonds sont décrites ci-dessous ainsi que dans l'annexe.

### **2. Les modifications entraînées par l'opération**

#### **- le Profil de risque :**

Modification du profil de rendement / risque : Oui

Augmentation du profil rendement / risque : Oui

Augmentation des frais : Non

- **L'objectif de gestion :**

Ancienne rédaction : Le FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure au marché des actions de la zone euro. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence en raison d'une gestion totalement discrétionnaire et d'un univers d'investissement différent de celui des indices.

Nouvelle rédaction : Le FCP a pour objectif de générer de la performance sur la durée de placement recommandée en participant à l'évolution des entreprises de petites et moyennes capitalisations de la zone euro. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence en raison d'une gestion totalement discrétionnaire et d'un univers d'investissement différent de celui des indices.

- **L'indicateur de référence :**

Ancienne rédaction : Le FCP n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est fondé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de toute appartenance à un indice de marché. Les choix s'appuient sur des ratios fondamentaux de valorisation ou sur la détection de situations spéciales (fusion / acquisition, modification profonde de la stratégie entrepreneuriale, recovery ...).

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de la gestion mise en œuvre.

Toutefois, un indice composite répliquant la performance d'un portefeuille investi à 50% dans l'indice CAC 40 (dividendes réinvestis) et à 50% dans l'indice DJ Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis) pourra servir d'indicateur à posteriori de la performance.

L'indice CAC 40 (la cotation assistée en continu) est l'indice de la Bourse de Paris calculé en continu à partir d'un échantillon de 40 actions cotées sur le premier marché, sélectionnées pour leur représentativité, leur importance et choisies en fonction d'exigences multiples (capitalisation, liquidité et diversification sectorielle) ; le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée du flottant

L'indice DJ Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis), est l'indice représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone Euro. Le poids de chaque valeur dans l'indice est également pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée du flottant.

Nouvelle rédaction : Compte tenu de l'objectif, le fonds ne possède pas d'indicateur de référence.

- **Les contraintes de gestion :**

Ancienne rédaction : L'investissement porte sur des sociétés de la zone euro qui offrent, selon le gérant, une visibilité satisfaisante, une structure financière saine et un potentiel de performance plus important que celui des marchés.

Les sociétés ne font pas obligatoirement partie d'un grand indice. Dans cette occurrence, le gestionnaire porte une attention particulière à la liquidité du titre.

L'investissement en actions grandes capitalisations des pays de la zone euro sera au minimum de 75%.

Le FCP pourra investir jusqu'à 25% maximum dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% en actions de l'Union Européenne hors zone Euro. Les positions ainsi constituées pourront faire l'objet d'une couverture de change, au moyen de contrats de change à terme ou d'options. Le risque de change restera par conséquent accessoire.

Dans la limite d'une fois l'actif, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser des futures sur indice CAC 40 et DJ Euro Stoxx 50 pour couvrir ou dynamiser le portefeuille en cas de fortes variations des marchés boursiers. De même, le gérant pourra utiliser des options sur actions afin de réduire ou augmenter l'exposition sur un titre en fonction de ses anticipations sur l'évolution du cours du sous-jacent. L'exposition au risque de marché actions ne dépassera pas 110%.

Le FCP peut être investi jusqu'à 10% de l'actif en obligations émises par des entreprises privées ou publiques appartenant ou non à l'Union européenne et bénéficiant d'une notation comprise entre AAA et BB- ou non notées (les notations sont attribuées par Standard & Poor's et Fitch).

Le FCP pourra être investi jusqu'à 25% dans des titres de créances bénéficiant d'une notation AAA qui seront utilisés pour la gestion de trésorerie (titres d'Etat) ou comme outils de diversification du risque (dettes d'entreprises).

Le FCP peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM ou FIA pour la gestion de sa trésorerie ou pour la diversification du risque.

Le gérant pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions temporaires de titres (pensions) dans les limites fixées par la réglementation, jusqu'à 100% de l'actif pour les opérations d'acquisitions temporaires, dans le cadre de la gestion de trésorerie.

Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Nouvelle rédaction : L'univers d'investissement du fonds est centré sur les entreprises de moyenne capitalisation de la zone euro. Le fonds détiendra au moins en permanence 50% des actions en titres de sociétés de moyennes capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 5 milliards d'euros).

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en actions de l'Union Européenne hors zone Euro. Les positions ainsi constituées pourront faire l'objet d'une couverture de change, au moyen de contrats de change à terme ou d'options. Le risque de change restera par conséquent accessoire.

Dans la limite d'une fois l'actif, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser des futures sur indice CAC 40 et DJ Euro Stoxx 50 pour couvrir ou dynamiser le portefeuille en cas de fortes variations des marchés boursiers. De même, le gérant pourra utiliser des options sur actions afin de réduire ou augmenter l'exposition sur un titre en fonction de ses anticipations sur l'évolution du cours du sous-jacent. L'exposition au risque de marché actions ne dépassera pas 110%.

Le FCP peut investir jusqu'à 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou FIA pour la gestion de sa trésorerie ou pour la diversification du risque.

Le gérant pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions temporaires de titres (pensions) dans les limites fixées par la réglementation, jusqu'à 100% de l'actif net pour les opérations d'acquisitions temporaires, dans le cadre de la gestion de trésorerie.

Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif net.

### **3. Autres modifications :**

- Changement de dénomination du fonds

Afin d'harmoniser la dénomination du fonds avec sa stratégie d'investissement, Equi-Sélection change de nom et devient Equi-Convictions Euro.

### **4. Eléments à ne pas oublier**

Nous vous précisons que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus d'Equi-Convictions Euro modifiés, sont disponibles :

- au Siège Social de la société de gestion EQUIGEST – 153 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris – ils vous seront adressés sur demande écrite dans un délai d'une semaine.
- sur le site [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr)

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute précision complémentaire.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre-Xavier CROCICCHIA

## ANNEXE :

**Tableau comparatif avant / après :**

	Avant changement	Après changement
Dénomination	EQUI-SELECTION	EQUI-CONVICTIONS EURO
Classification AMF	Actions des pays de la zone euro	
Indicateur de référence	<p>Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de la gestion mise en œuvre.</p> <p>Toutefois, un indice composite répliquant la performance d'un portefeuille investi à 50% dans l'indice CAC 40 (dividendes réinvestis) et à 50% dans l'indice DJ Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis) pourra servir d'indicateur à posteriori de la performance.</p>	Le fonds ne possède pas d'indicateur de référence.
Objectif de gestion	Le FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure au marché des actions de la zone euro. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence en raison d'une gestion totalement discrétionnaire et d'un univers d'investissement différent de celui des indices.	Le FCP a pour objectif de générer de la performance sur le durée de placement recommandée en participant à l'évolution des entreprises de petites et moyennes capitalisations de la zone euro. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence en raison d'une gestion totalement discrétionnaire et d'un univers d'investissement différent de celui des indices.
Stratégie d'investissement	<p>L'investissement porte sur des sociétés de la zone euro qui offrent, selon le gérant, une visibilité satisfaisante, une structure financière saine et un potentiel de performance plus important que celui des marchés.</p> <p>Les sociétés ne font pas obligatoirement partie d'un grand indice .Dans cette occurrence, le gestionnaire porte une attention particulière à la liquidité du titre.</p> <p>L'investissement en actions grandes capitalisations des pays de la zone euro sera au minimum de 75%.</p> <p>Le FCP pourra investir jusqu'à 25% maximum dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations.</p> <p>Le FCP peut investir jusqu'à 10% en actions de l'Union Européenne hors zone Euro. Les positions ainsi constituées pourront faire l'objet d'une couverture de change, au moyen de contrats de change à terme ou d'options. Le risque de change restera par conséquent</p>	<p>L'univers d'investissement du fonds est centré sur les entreprises de moyennes capitalisations de la zone euro. Le fonds détiendra au moins en permanence 50% des actions de titres de sociétés de moyennes capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 5 milliards d'euros).</p> <p>Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en actions de l'Union Européenne hors zone Euro. Les positions ainsi constituées pourront faire l'objet d'une couverture de change, au moyen de contrats de change à terme ou d'options. Le risque de change restera par conséquent accessoire.</p> <p>Dans la limite d'une fois l'actif, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser des futures sur indice CAC 40 et DJ Euro Stoxx 50 pour couvrir ou dynamiser le portefeuille en cas de fortes variations des marchés boursiers. De même, le gérant pourra utiliser des options sur actions afin de réduire ou augmenter l'exposition sur un titre</p>

	<p>accessoire.</p> <p>Dans la limite d'une fois l'actif, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser des futures sur indice CAC 40 et DJ Euro Stoxx 50 pour couvrir ou dynamiser le portefeuille en cas de fortes variations des marchés boursiers. De même, le gérant pourra utiliser des options sur actions afin de réduire ou augmenter l'exposition sur un titre en fonction de ses anticipations sur l'évolution du cours du sous-jacent. L'exposition au risque de marché actions ne dépassera pas 110%.</p> <p>Le FCP peut être investi jusqu'à 10% de l'actif en obligations émises par des entreprises privées ou publiques appartenant ou non à l'Union européenne et bénéficiant d'une notation comprise entre AAA et BB- ou non notées (les notations sont attribuées par Standard &amp; Poor's et Fitch).</p> <p>Le FCP pourra être investi jusqu'à 25% dans des titres de créances bénéficiant d'une notation AAA qui seront utilisés pour la gestion de trésorerie (titres d'Etat) ou comme outils de diversification du risque (dettes d'entreprises).</p> <p>Le FCP peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM ou FIA pour la gestion de sa trésorerie ou pour la diversification du risque.</p> <p>Le gérant pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions temporaires de titres (pensions) dans les limites fixées par la réglementation, jusqu'à 100% de l'actif pour les opérations d'acquisitions temporaires, dans le cadre de la gestion de trésorerie.</p> <p>Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.</p>	<p>en fonction de ses anticipations sur l'évolution du cours du sous-jacent. L'exposition au risque de marché actions ne dépassera pas 110%.</p> <p>Le FCP peut investir jusqu'à 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou FIA pour la gestion de sa trésorerie ou pour la diversification du risque.</p> <p>Le gérant pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions temporaires de titres (pensions) dans les limites fixées par la réglementation, jusqu'à 100% de l'actif net pour les opérations d'acquisitions temporaires, dans le cadre de la gestion de trésorerie.</p> <p>Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif net.</p>
--	---	--

<b>Risques</b>	<b>Risque lié au marché actions</b> <b>Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations</b> <b>Risque de perte en capital</b> <b>Risque de taux</b> <b>Risque de crédit</b> <b>Risque lié aux produits dérivés</b> <b>Risque de change</b>	<b>Risque lié au marché actions</b> <b>Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations</b> <b>Risque de perte en capital</b> <b>Risque lié aux produits dérivés</b> <b>Risque de change</b>
----------------	--	--